

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

-----  
**COMMUNE DE TRAPPES**  
-----

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
AU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 JUIN 2025**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-----  
**Le Conseil municipal,**

**Présidence** : Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents** : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Gérard GIRARDON, Aurélien PERROT, Aliénor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU, Josette GOMILA, Aminata DIALLO, Housseem DHAOUADI

**Absents excusés représentés** :

Djamel ARICHI représenté par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Sira DIARRA représentée par Aminata DIALLO de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Ahmed KABA représenté par Abdelhay FARQANE de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Maxime VELAY représenté par Gérard GIRARDON de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Benoît CORDIN représenté par Patrick LEBOUQC de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

**Absents** : Florence BARONE, Anne CLERTÉ-DURAND, Mohamed KAMLI de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53

**Secrétaire** : Abdelhay FARQANE

**Administration** : Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Jules Chamoux, Stéphane Dreyfus, Nelly Louis, Pierre-Jean Tisserand, Philippe Faugères, Jean-Baptiste Grenier, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine Lucio

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

**Début de la séance à** : 18 h 05

**Ont été examinées les délibérations suivantes** :

N° Délibération	Objet	Vote
28	Relevé des décisions du n° 2025-33 au n° 2025-77	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
29	Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
30	Nombre et répartition des sièges du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
31	Délibération portant accord de la protection fonctionnelle à un agent	<b>Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés</b> <b>1 abstention : Josette GOMILA</b>
32	Délégation au Maire pour l'octroi de la protection fonctionnelle aux agents communaux	<b>Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés</b> <b>1 abstention : Josette GOMILA</b>
33	Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la construction de la tribune et la rénovation synthétique du stade Robert Gravaud	<b>Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés</b> <b>1 abstention : Dalale BELHOUT</b>
34	Approbation du dispositif Projet ACTE Artistique et Culturel en Territoire Educatif au titre de l'année scolaire 2024-2025	<b>Approuvé à l'unanimité</b> <b>N'a pas pris part au vote : Murielle BERNARD en tant qu'enseignante</b>
35	Convention pluriannuelle d'objectifs 2025/2028 en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous entre la ville de Trappes et l'État (Direction Régionale de l'Action Culturelle – DRAC)	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
36	Accord transactionnel avec l'Atelier d'Architecture LALO pour la conduite des études de maîtrise d'oeuvre du cinéma Le Grenier à Sel rebaptisé le Grenier Sel-Omar Sy (marché n° 2021/A21B18 et marché n° 2023/A2372)	<b>Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés</b> <b>1 abstention : Dalale BELHOUT</b>

37	Plan Mobilités Douces – Approbation du plan d’actions prévisionnel triennal 2025- 2027 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France	<b>Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés</b>  <b>1 abstention : Dalale BELHOUT</b>
38	Adhésion au dispositif EduRénov, programme national pour la rénovation des bâtiments scolaires lancé par la Banque des Territoires	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
39	Adoption du barème de l’arbre	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
40	Mise en place d’un service de prêt, à titre gratuit, de vélos à destination de jeunes Trappistes	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
41	Rapport annuel d’activité 2023 de la Société Géraud et Associés, titulaire de la délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
42	Garantie d’emprunt réhabilitation du square Jean Macé	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
43	Avenant n° 1 au contrat de relance et de transition écologique entre l’État et Saint-Quentin-en-Yvelines	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
44	Fixation des conditions de remboursement des frais de déplacement et de missions (hébergement)	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
45	Mise à jour du tableau des effectifs	<b>Approuvé à l'unanimité</b>

46	Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
47	Lancement du dispositif IMA, Initiative pour une Maternité Apaisée, pour sensibiliser les femmes enceintes à la question des perturbateurs endocriniens	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
48	Intervention d'un géomètre pour cadastrer la rue Jean Moulin – Déclassement par anticipation de la rue Jean Moulin et des parcelles AY70 et AZ 154 et 155	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
49	Approbation du transfert des crédits régionaux du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au bénéfice de la Commune et demande de subvention pour l'opération de restructuration lourde et d'extension du groupe scolaire Wallon	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
50	Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
51	Jumelage entre la ville de Trappes et le camp de réfugiés palestiniens d'EL FAWWAR	<b>Approuvé à la majorité</b> <b>1 contre : Josette GOMILA</b>
52	Renouvellement de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS MÉDITERRANÉE	<b>Approuvé à la majorité</b> <b>3 contre : Josette GOMILA, Patrick LEBOUCQ, Benoît CORDIN</b>
53	Voeu pour la reconnaissance des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 comme crimes d'État	<b>Approuvé à la majorité</b> <b>1 contre : Josette GOMILA</b> <b>2 abstentions : Patrick LEBOUCQ, Benoît CORDIN</b>

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Publié pour affichage sur le site de la ville le

**Pour extrait certifié conforme**  
**Trappes, le**

**- 5 JUIN 2025**

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes

